

COMPTE RENDU REUNION

REUNION DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS MIDOUR-DOUZE

LIEU / DATE

Mercredi 13 Décembre 2023 - 20h30 – Salle des fêtes de
 MANCIET

DELEGUE(E)S PRESENTS : 39/68

CC BAS ARMAGNAC		CC GRAND ARMAGNAC	
ARBLADE LE HAUT	Jean-François PERE	AYZIEU	Jean Bernard LABROUCHE
BETOUS	Jean Marc SUS	CAMPAGNE D'A.	-
BOURROUILLAN	Gislain GROS	CASTEX D'A.	-
CAUPENNE D'A.	-	CAZAUBON	Régis LAPORTE
CRAVENCERES	Jean Pierre ROMA	DEMU	-
ESPAS	Ludovic MOULIE	EAUZE	Marie-Claire COLLADELLO
LANNE-SOUBIRAN	Guillaume COURALET	ESTANG	-
LAUJUZAN	Philippe DUCOS	LANNEMAIGNAN	-
LE HOUGA	Bernard MENACQ	LAREE	-
LOUBEDAT	-	LIAS D'A.	-
LUPPE VIOLE	-	MARGUESTAU	-
MAGNAN	Claude ST BLANCARD	MAULEON D'ARMAGNAC	Dominique BARAILLON
MANCIET	Stéphane GARBAY	MAUPAS	Philippe FAGET
MONGUILHEM	Philippe DEMAQUILLE	MONCLAR	-
MONLEZUN D'A.	-	PANJAS	Daniel CAZADIS
MORMES	Antoine GARCIA	REANS	-
NOGARO	Jean-Claude DROUARD	SEAILLES	-
PERCHEDE	-	CC ARMAGNAC ADOUR	
SALLES D'A.	Philippe BUSQUET	AIGNAN	Michel CHANUT
ST MARTIN D'A.	-	AVERON-BERGELLE	Gérard BARRAIL
ST CHRISTIE D'A.	Fabrice OSPITAL	BOUZON-GELLENAVE	-
ST GRIEDE	Hélène LAFONTANG	CASTELNAVET	Fabien CASSIN
SION	Michel BRAGAGNOLO	CAUMONT	-
SORBETS	Patrick BIZET	FUSTEROUUAU	-
TOUJOUSE	-	LELIN LAPUJOLLE	-
URGOSSE	-	LOUSSOUS-DEBAT	Claude DUPOUY
CC CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE		MARGOUEY-MEYMES	Florian SUS
ARMOUS ET CAU	Gilles SAINT LANNE	POUYDRAGUIN	Gérard FITAN
LOUSLITGES	-	SABAZAN	-
CC PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS		SARRAGACHIES	Alain LEFEBVRE
MONTEGUT	-	TERMES D'A.	-
CC BASTIDES ET VALLONS DU GERS		CC D'ARTAGNAN EN FEZENSAC	
BEAUMARCHES	-	GAZAX ET B.	Fabrice CARRERE
COULOUME-M	Stéphane PAVAN	LUPIAC	Bernard LUIS
COURTIES	-	PEYRUSSE GRANDE	Armel LAFFONT
LASSERADE	Patrick PELLEPORT	PEYRUSSE-VIEILLE	Jean Luc GARROUSIA
		ST PIERRE D'A.	Philippe PEFFAU

Excusés : LACOURT Clémence, DUBOR Chantal, François HOSTIER, MAUPOME Pascal

Le Président du syndicat, Michel CHANUT, donne l'ordre du jour de la réunion :

- **Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ;**
- **Point d'avancement de l'étude stratégique - PPG ;**
- **Retour sur les chantiers 2023 de Pouydraguin et Monguilhem ;**
- **Achat vêtements de terrain 2024 ;**
- **Questions diverses.**

Monsieur DROUARD est nommé secrétaire de séance

**DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET
MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le Président expose que l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services du Syndicat, le Président propose :

- > D'autoriser le Président à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023 dans l'attente du vote du budget primitif 2024.

Le comité syndical approuve à l'unanimité.

POINT D'AVANCEMENT DE L'ETUDE STRATEGIQUE - PPG

Le technicien rivière rappelle qu'une étude a été lancée en octobre 2022 visant le renouvellement du programme pluriannuel de gestion (PPG) du Syndicat. C'est le bureau d'étude SCE qui en est en charge.

Cette étude est composée de 4 phases :

Phase 0 : **Lancement de l'étude** – *Analyse des données existantes*

Phase 1 : **Analyse de l'état des lieux et du diagnostic** – *Analyse des données du logiciel « Salamandre » (Il s'agit des données des relevés de terrain effectués par le Syndicat et la CATER) + Journées de terrain afin que le bureau d'étude « s'approprie » le territoire. Une réunion de restitution avec le Comité de Pilotage et le Comité Technique de l'étude a été réalisée en juin 2023. Le technicien propose que le bureau d'étude vienne en Comité Syndical présenter cela.*

Phase 2 et 3 : **Définition d'une stratégie de gestion et élaboration d'un plan de gestion** – *Ces 2 phases ont été fusionnées car redondantes. Des réunions de travail ont eu lieu durant l'année avec le bureau d'étude, le syndicat et la CATER. Une prochaine réunion de travail est prévue début janvier afin de finaliser la réalisation des fiches de synthèse par masses d'eau*

La phase 2 et 3 feront l'objet d'une réunion en COPIL/COTECH et d'une restitution au Comité Syndical.

Phase 4 : **Rédaction des documents réglementaires** – *Rédaction des dossiers Loi sur l'Eau. Un dépôt de la DIG auprès des services de la DDT ainsi qu'une validation est espérée pour 2024.*

Le Président complète en expliquant que l'ancien programme de gestion était beaucoup porté sur de l'entretien des rivières alors que le nouveau programme ira au-delà, il comprendra le bassin versant et proposera des actions sur le ruissellement avec pour but de limiter l'apport de matières en suspension dans les rivières.

L'étude menée par le syndicat en 2021 sur l'inondation et le ruissellement servira également à construire le futur PPG.

Le président insiste sur le fait que chaque délégué (e) du syndicat devra s'approprier le futur PPG car une fois validé ce dernier définira la gestion des rivières pour les 10 prochaines années.

Pour finir le Président indique qu'un bilan de l'ancien PPG sera fait afin de voir ce qui a fonctionné ou pas et se servir de ce retour d'expérience pour construire le prochain.

RETOUR SUR LES CHANTIERS 2023 DE POUYDRAGUIN ET DE MONGUILHEM

Protection de berge à Pouydraguin

Monsieur Gérard FITAN délégué de la commune de Pouydraguin explique que depuis des années le problème d'érosion de la route par le Midour est connu mais que rien n'avait vu le jour jusqu'à l'élaboration du SOCLE (Schéma d'Organisation de la Compétence Local de l'Eau) par le syndicat. C'est donc un accord tripartite entre le Syndicat, la Communauté de Communes Armagnac-Adour (compétence voirie) et le Département qui a été retenu.

Les travaux ont été réalisés fin août et concernant la technique il a été choisi de faire une protection en tunage triple rideau (enfouissement de pieux jointifs en châtaignier en berge sur 3 étages).

Monsieur le Président rajoute que les élus ont été très impliqués dans le projet à l'instar de Monsieur FITAN qui a créé lui-même la barrière de protection sur le haut de berge.

*Le film des travaux réalisé par le Syndicat est visionné
(Le film est à retrouver sur la chaîne Youtube des syndicats de rivières du Nord-Ouest Gersois)*

Le technicien complète en indiquant que les travaux ont été réalisés par l'entreprise **Montieux Travaux** de Vic-Fezensac au mois d'août 2023 et que des plantations d'arbres et d'arbustes doivent être réalisées d'ici peu sur la protection de berge afin de terminer le chantier. En effet, les plantations doivent se faire en période hivernale pour des raisons de reprise.

Le plan de financement est ensuite présenté :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Désignation et emprise des travaux	Acteurs financiers et taux de participation	Répartition des coûts HT
	TOTAL action	15 256.00 €
Protection route de Lacaze – Commune de Pouydraguin	- Département du Gers : 20 %	3 051.2 €
	Reste	12 204.8 €
Participation financière SMBV Midour-Douze - 33% (sur le résiduel – aides déduites)		4 027.5 € (33% de 12 204.8 €)
Communauté de Communes Armagnac-Adour (Maître d'ouvrage)		8 177.3 €

Pour terminer le technicien indique que le syndicat aide techniquement et financièrement les collectivités gestionnaires de voiries ayant des problématiques d'érosion. Il y a d'ailleurs un cas similaire sur le Midour à Caupenne d'Armagnac.

Le Président précise que le porteur de projet est toujours le gestionnaire de la voirie.

Fossé à redents à Monguilhem

Monsieur Philippe DEMAQUILLE délégué de la commune de Monguilhem explique que la commune de Monguilhem est confrontée depuis des années à des inondations dans le quartier de la ville basse lors d'épisodes de pluie fort et localisé.

Les forts apports d'eau de ruissellement du versant arrivent d'un coup dans la ville basse et le ruisseau récepteur passant sous les habitations ne peut pas absorber toute cette eau ce qui provoque des inondations.

Suite à 2 inondations consécutives il y a plus d'une dizaine d'année la commune a lancé une étude qui a permis de définir un programme avec des solutions d'aménagement (création d'un fossé à redents, bassin de rétention, enherbement, plantations de haie...) le but étant de freiner les écoulements pour favoriser la sédimentation et réduire les transferts. Le coût du programme étant très élevé la commune s'est donc rapprochée du syndicat de rivière.

Le technicien explique que comme pour Pouydraguin c'est l'élaboration du SOCLE qui a permis de définir l'intervention du syndicat.

Monsieur DEMAQUILLE explique que parmi toutes les solutions d'aménagement il a été décidé de faire le fossé à redents pour des raisons de coût et de praticité. En effet le gros avantage est que le chemin creux ayant servi à l'aménagement du fossé à redents est un ancien chemin communal, ce qui a permis de faciliter les démarches.

Le technicien précise que le fossé à redents a pour but de capter les eaux du bassin versant afin de les ralentir et éviter que l'eau n'aille trop vite vers la ville basse.

Le film des travaux réalisé par le Syndicat est visionné

(Le film est à retrouver sur la chaîne Youtube des syndicats de rivières du Nord-Ouest Gersois)

Comme prévu, une fascine et des plantations vont être mis en place par le syndicat en janvier 2024.

Le plan de financement est ensuite présenté :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Maitrise d'Ouvrage	Désignation et emprise des travaux	Acteurs financiers et taux de participation	Répartition des coûts TTC	Répartition des coûts HT
COMMUNE DE MONGUILHEM	CREATION DU FOSSE A REDENTS	Subvention 20 %		
		- Département du Gers : 20 %	11 740 €	9 783.2 €
		Total subvention	11 740 €	9 783.2 €
		Reste à financer	46 959.2 €	39 132.8 €
		Participation SMBV Midour-Douze : 33 % du résiduel (reste à financer)	15 496.5 €	12 913.8 €
	Reste à charge : commune de Monguilhem	31 462.7 €	26 219 €	
	TOTAL	58 699.20 €	48 916 €	

ACHAT VETEMENT DE TERRAIN 2024

Le Président explique que le technicien a besoin de vêtements spécifiques de terrain (chaussure, botte, pantalon etc...) afin d'assurer ses missions. Il soumet donc au vote de l'assemblée l'achat de vêtements de terrain

Le comité syndical approuve l'achat de vêtements de terrain à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Appel à projet « restauration de zone humide en tête de bassin versant du Midour, Riberette et Moulie

Le technicien explique que l'ADASEA 32 mène un projet de « Restauration des zones humides en tête des bassins versants du Midour, Petit-Midour (Riberette) et de la Moulie ». En effet ces derniers disposent d'un réseau de mares, étangs et prairies humides qui jouent des rôles importants pour la gestion de l'eau et de la biodiversité.

L'ADASEA 32 propose donc de faire un diagnostic pour améliorer les connexions et la fonctionnalité des milieux humides par du conseil ou des aides pour des travaux de restauration.

Il reste seulement le printemps et l'automne 2024 pour réaliser les travaux de restauration de mare, étang ou prairie humide, financés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Occitanie.

Philippe PEFFAU, Vice-président et délégué de St Pierre d'Aubézies indique que l'ADASEA est venu faire un diagnostic d'une mare destinée à l'abreuvement du bétail lui appartenant. Seulement ces derniers ont proposé comme travaux de restauration un curage mais sur 60 cm ce qui est trop peu pour l'abreuvement du bétail.

Monsieur CAZADIS, Vice-Président et délégué de Panjas explique que des éleveurs de Panjas qui souhaitaient restaurer des mares ont été confronté aux mêmes contraintes et ne sont pas tombés d'accord avec l'ADASEA sur le principe de restauration proposé.

Monsieur CAZADIS rajoute que pour ceux qui le souhaite l'ADASEA assure un permanence le premier mercredi de chaque mois à la mairie de PANJAS.

Le technicien indique qu'il fera remonter l'information à l'ADASEA.

Prime pouvoir d'achat

Le Président explique que le gouvernement a instauré l'octroi d'une prime de pouvoir d'achat aux fonctionnaires en rapport avec l'inflation du moment. Dans la fonction publique territoriale cette prime est facultative et dépend d'une décision de l'organe délibérant, au nom du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Il faudra donc délibérer sur le montant de cette prime à la prochaine assemblée sachant qu'il y a un barème suivant le salaire des agents et que dans notre cas le technicien peut prétendre à 700 € maximum.

Changement d'adresse des bureaux

Le Président rappelle que le SMBV Midour-Douze partage les bureaux avec le SMBV Osse-Gélise-Auzoue pour des raisons principalement d'ordre financier. Ainsi les ordinateurs, les voitures, la secrétaire etc. tout est mutualisé entre les 2 structures.

Depuis le 1^{er} décembre le bureau des 2 structures situé à Vic-Fezensac a changé. En effet, les syndicats ont déménagé au **18 rue Raynal toujours à Vic-Fezensac.**

Les locaux sont neufs, plus spacieux et mieux isolés. Le loyer sera plus élevé mais la consommation énergétique devrait baisser.

Tranche de travaux d'entretien 2023 – Midour amont

Le technicien indique qu'une tranche de travaux d'entretien sur le Midour amont de Louslitges à Sion/Sorbets (25 kms) est prévue fin janvier début février 2024.

Il est également prévu d'intervenir de façon ponctuelle afin d'enlever des embâcles.

Le montant des travaux est de 33 540 € TTC

Des plantations sont également prévues en janvier 2024 à Monguilhem ainsi qu'à Caupenne d'Armagnac.

Travaux Marguestau

Depuis de nombreuses années maintenant il y a une problématique au niveau du Moulin de Marguestau sur la Douze. En effet suite à une érosion il y a 15 ans, le lit de la Douze s'est déplacé dans le canal de décharge du Moulin ce qui met en péril le pont de la D250 qui n'est pas prévu pour de tels débits notamment en crue.

Des travaux vont donc avoir lieu afin de remplacer le pont et réaménager le site. Le Département du Gers est maître d'œuvre et le syndicat apportera une aide sous fond de concours à hauteur de 20 000 € pour la partie restauration de la Douze.

Les travaux devraient commencer au 11 janvier 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et dix-huit minutes.